

10/14

L'an mil neuf cent vingt-six, le *Seize* du mois d' *octobre*
à *deux* heures du *matin*, devant Nous *Arthur Sandoy*,
Procureur *ministre*....., OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE DE

DAMPREMY PROVINCE DE HAINAUT, ont comparu en notre maison communale :

Georges Thainaut, âgé de *quarante-quatre* ans, *alimentaire*,
époux de la défunte et veuve Thainaut, âgé de *quarante-deux*
ans, *machiniste*, beau-frère de la défunte, domiciliés à
Dampremy, lesquels nous ont déclaré que la veuve, à *onze*
heures du matin, est décédée en cette commune : *Marie*
Rondeau, ménagère, domiciliée à *Dampremy*, née
à *Marchiennes* au *port* le *quatre* *juin* *mil* *huit* *cent* *nonante*,
filles de Désiré Alexandre Rondeau, *journalier*, *domi-*
ciée à Marchiennes au *port* et de *Théorie Joseph Porsimont*, *dé-*
cedée, épouse du *premier* *comparant*.....

Après lecture du présent acte les comparants l'ont signé avec nous.....

Thainaut Georges
D' Thainaut Henri

Arthur Sandoy